

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Collège Stéphane Mallarmé à Marseille : lancement d'une opération de restructuration, d'extension et de mise en conformité de l'accessibilité handicapés

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé pour le collège Stéphane Mallarmé à Marseille :

- d'approuver le principe d'une opération de restructuration, d'extension et de mise en conformité de l'accessibilité handicapés du collège, et d'engager les procédures nécessaires à la réalisation des prestations intellectuelles autres que les assurances, et de la maîtrise d'œuvre,
- de valider les principaux éléments du programme de l'opération, conformément à l'annexe 1 jointe au rapport,
- de fixer le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 7 812 426,72 € conformément à l'annexe 2 jointe au rapport,

Conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, seront lancés :

- les consultations pour les marchés de prestations intellectuelles, autres que les assurances,
- le marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure du concours, en fixant le nombre de concurrents admis à participer à 5.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée